



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Soutenir des projets issus de la mobilisation des communautés locales grâce à l'appui du Fonds pour le développement des jeunes enfants	N° DE LA MESURE	2.19
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)		

DESCRIPTION DE LA MESURE
<input type="checkbox"/> Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010 <input type="checkbox"/> Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Le Fonds pour le développement des jeunes enfants (le « Fonds ») vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans ou moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.</p> <p>Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) à favoriser, le plus tôt possible, de concert avec les parents, le développement global de ces enfants, et ce, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, social et affectif; 2) à soutenir les parents, dès la grossesse, en leur procurant les outils les plus susceptibles de contribuer au développement; 3) à soutenir l'innovation de même que l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. <p>Déposé à l'Assemblée nationale en mars 2009, le projet de loi n° 7 instituant le Fonds a été sanctionné le 30 septembre 2009. La Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants, maintenant nommée Avenir d'enfants, a été créée le 15 octobre 2009. Le financement annuel accordé à cet organisme autonome est constitué, d'une part, de 15 M\$ octroyés par le gouvernement du Québec et provenant de la taxe sur les produits du tabac et, d'autre part, de 25 M\$ provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), ce qui totalise 400 M\$ sur 10 ans.</p> <p>Avenir d'enfants a donné, en avril 2010, le coup d'envoi de ses activités. Sa principale stratégie d'intervention s'appuie sur la mobilisation des communautés locales. Les regroupements locaux, composés d'organismes communautaires, de services de garde, d'écoles et de commissions scolaires, d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de municipalités, peuvent présenter des projets qui s'inscrivent dans un plan d'action triennal et, par conséquent, avoir accès à ce fonds.</p> <p>La seconde stratégie d'intervention vient en appui à la mobilisation locale et permet de soutenir des projets d'acquisition et de transfert des connaissances, notamment des projets de développement d'un outil ou d'adaptation d'une bonne pratique, ou l'instauration d'un projet pilote. Les promoteurs admissibles sont la communauté scientifique de même que les organismes provenant des réseaux communautaires, d'enseignement, des services de garde et de la santé et des services sociaux reconnus à titre d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire.</p>

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avril 2010 : Coup d'envoi des activités de la Société de gestion Avenir d'enfants. ➤ Juin 2010 : Financement de projets provenant de 36 communautés locales pour un montant total de 5 M\$. ➤ Décembre 2010 : Financement de projets provenant de cinq nouvelles communautés locales pour un montant de plus de 625 000 \$. ➤ 15 et 16 février 2011 : Avenir d'enfants a tenu son premier forum d'échanges nommé Tous pour eux afin de permettre à ses partenaires locaux et régionaux, en faveur du développement global des enfants, de mettre en commun leurs savoirs, leurs expériences, leurs questionnements et leurs convictions. <p>En 2010-2011, la mobilisation pour le développement global des jeunes enfants représente donc une aide financière de 5,6 M\$ répartie entre 41 communautés locales, où vivent plus de 83 000 enfants de moins de cinq ans, 10 régions et 759 partenaires. Au volet acquisition et transfert des connaissances, trois avant-projets et quatre projets ont été soutenus pour des périodes de deux à cinq ans, pour une somme totale de 7,6 M\$.</p>

COÛT DE LA MESURE
2010-2011 : 15 M\$

CLIENTÈLE REJOINTE

2010-2011 : 41 communautés locales où vivent plus de 83 000 enfants de moins de cinq ans.

ÉTAPES À VENIR

Avenir d'enfants procédera à l'analyse de projets provenant des communautés locales et des promoteurs en juin et en octobre 2011.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**ADS**

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS